

Les Web Masterclass

Du 21 au 29 septembre 2023

Action pilotée par :



Et financée par:



Normes volontaires et normes réglementaires

Claire HEIDMANN (DHUP)

Yannick LEMOIGNE (CSTB)

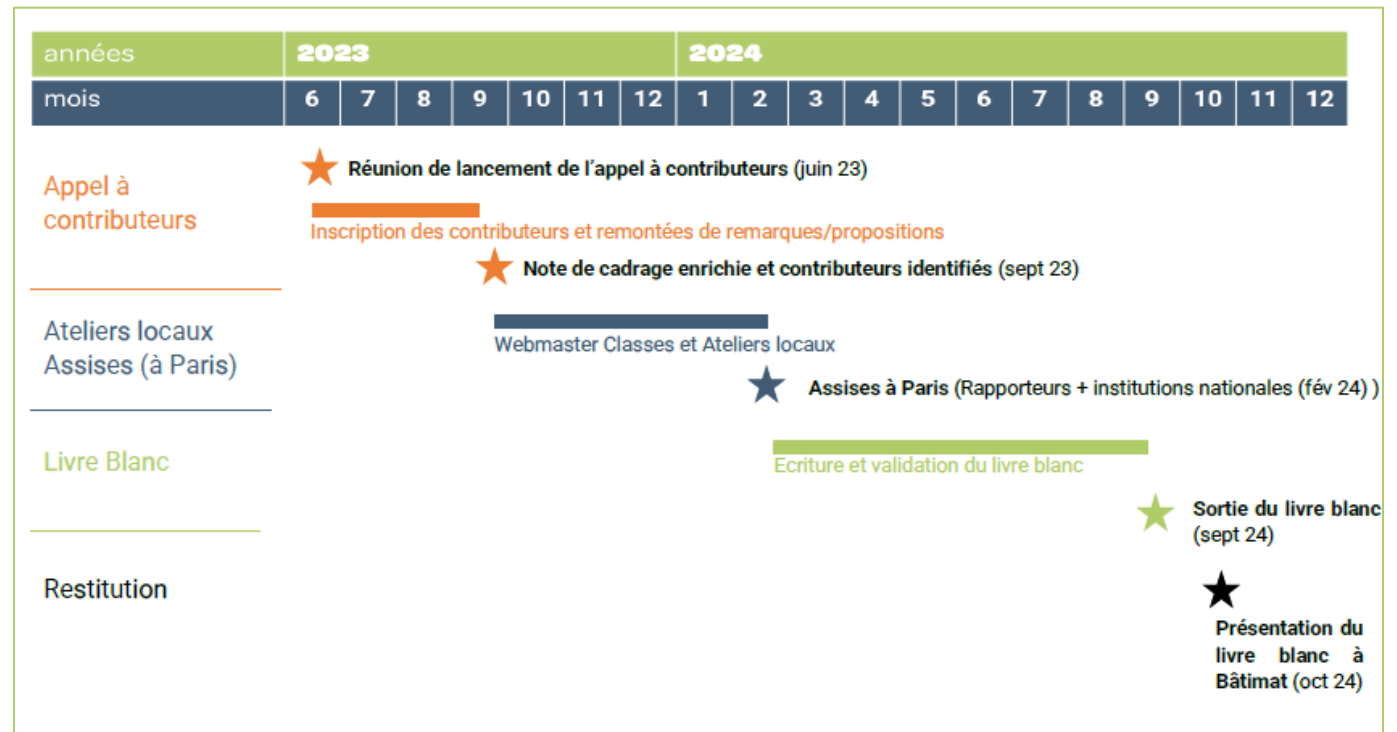
Mohamed-Nawfal BOUTAHIR (BNTEC)



Les assises de la construction durable en Outre-Mer

Produire des référentiels de construction prenant en compte les spécificités des territoires permettant au bâti de faire face aux fortes contraintes environnementales tout en prenant en compte le contexte social, culturel et économique.

Pilotage



<https://batiments-outremer.fr/assises-batiment-outre-mer/>

Les Web Masterclass

Un partage préalable de connaissance

Les Webmaster-classes ont pour vocation de provoquer des échanges entre les instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels et les professionnels ultramarins. Elles permettront également d'aborder des sujets structurants pour les propositions qui seront intégrées au livre blanc.

Jeudi 21 septembre : Normes volontaires et normes réglementaires

Mardi 26 septembre : De l'innovation à la technique traditionnelle

Mercredi 27 septembre : Financements mobilisables en Outre-Mer

Jeudi 28 septembre : Echanges et coopérations dans les bassins régionaux : des enjeux commerciaux et normatifs

Vendredi 29 septembre : L'assurance construction en Outre-Mer

Claire HEIDMANN



Cheffe de projet Normalisation et Affaires européennes

**Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires
(Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages).**

Yannick LEMOIGNE



CSTB – Direction technique

Directeur de projet normalisation et marquage CE

Référent Outremer (PLOM)

Président du Groupe des organismes européens notifiés pour le marquage CE des produits de construction (laboratoires et certificateurs)

Coordinateur des organismes notifiés français au titre RPC (www.rpcnet.fr)

Président de l'AFOCERT (www.afocert.fr)

*Président de l'EOTA (www.eota.eu) de 04/2012 à 04/2016
(Organisation européenne pour l'évaluation technique)*

Mohamed-Nawfal BOUTAHIR

Directeur du BNTEC

**Bureau de Normalisation des Techniques et
Equipements de la Construction du Bâtiment
Fonctionnant par délégation d'AFNOR**



Partie 1 - Introduction générale

Partie 2 – Règlementation : Normes rendues
d'application obligatoire

Partie 3 – Les normes, le domaine traditionnel et la
technique courante

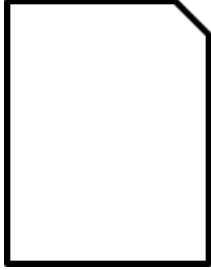
Partie 4 – La normalisation volontaire dans le bâtiment

Partie 5 – Les normes NF DTU

Partie 6 – Comment participer aux travaux de
normalisation?

☐ Feuille format A4

ISO 216



☐ Balançoire

NF EN 71-8 Sécurité des jouets



☐ Fenêtre

NF EN 14351-1+A2



☐ Télépéage

NF EN ISO 14906



❑ Règlement (UE) N°1025/2012 sur la normalisation du 25 octobre 2012

« La norme est une **spécification technique**, approuvée par un **organisme reconnu de normalisation**, pour application répétée ou continue, dont le respect n'est **pas obligatoire**. »

- Normes = documents rédigés volontairement par une communauté d'experts, sous l'égide d'organismes de normalisation, tels qu'AFNOR en France.

❑ Exemple Fenêtre, norme NF EN 14351-1+A2

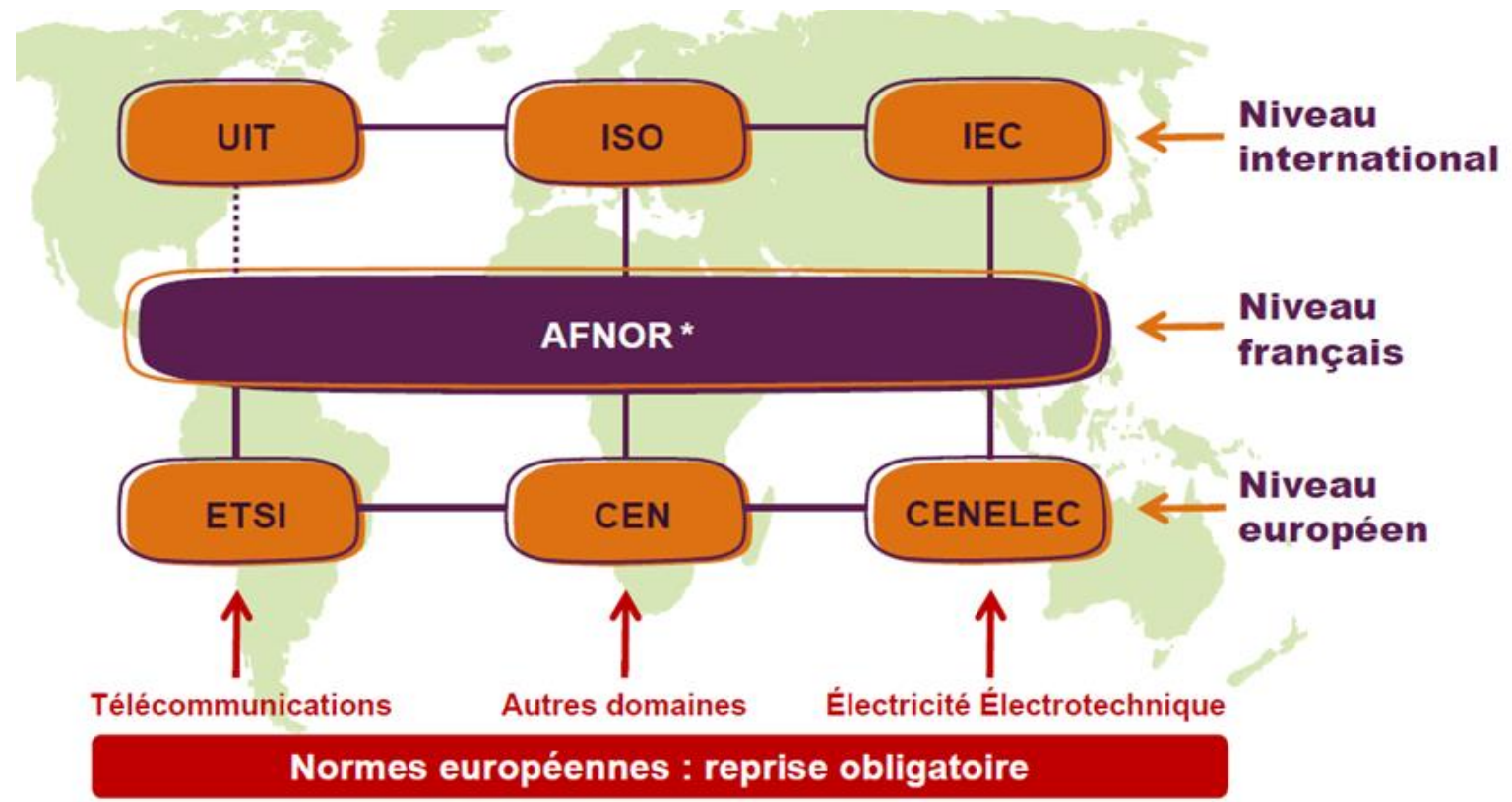
- Essais à conduire pour calculer la résistance au vent, l'étanchéité, l'acoustique, etc.
- Comment mener l'échantillonnage ou les contrôles de production en usine



□ Elaboration des normes

- Niveau français : **commissions de normalisation** = instances où les acteurs rédigent des normes, assurent leur suivi et mise à jour.
- Membres : diversité d'acteurs, entreprises, autorités publiques, organismes de recherches ou encore la société civile.
 - Ex : commission P01E qui traite des normes sur la prise en compte de l'impact environnemental dans la construction (norme NF EN 15804 principalement)

Normalisation en France, en Europe et dans le monde



* Peut se faire représenter par un BNS



Chiffres en 2016 :
Environ 33.600 normes volontaires existent (tous domaines confondus)

90% sont d'origine européenne ou internationale

Plus de 4 200 normes dans le secteur de la construction

Source : Afnor

1. Normes en principe volontaires

- ❑ Reprise dans des textes réglementaires par **présomption de conformité**.

Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation :

« Les installations électriques sont conçues de manière à :

- éviter les risques de propagation d'incendie [...]
- faciliter l'action des services de secours et permettre aux occupants, en cas d'incendie, de quitter l'immeuble.

Les installations réalisées selon les normes NF C 14-100 et NF C 15-100 sont présumées satisfaire aux exigences énoncées au présent article. »

- **Le respect de ces normes est donc présumé conforme à l'arrêté mais n'est pas le seul moyen d'y parvenir.**

2. Normes obligatoires par voie contractuelle

- ❑ Accord contractuel : parties peuvent convenir de rendre obligatoire l'application des normes aux personnes contractantes.

- ❑ Exemples :
 - ❑ Documents techniques unifiés (DTU) : documents de référence qui définissent des ouvrages couramment réalisés avec des techniques communément maîtrisées par un grand nombre d'acteurs (i.e. choix des matériaux)

 - ❑ Domaine de l'assurance : le respect des DTU peut être une clause dans un contrat de travaux



3. Normes obligatoires par voie réglementaire

- ❑ Leur utilisation peut être rendue obligatoire par certains textes réglementaires



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Journal-officiel.gouv.fr

Associations, fondations et fonds de dotation
Organisations syndicales et professionnelles
Bulletin des annonces légales obligatoires

Partie 2 – Règlementation : Normes rendues d'application obligatoire

□ Cadre réglementaire

En général : normes d'application **volontaire**

MAIS leur utilisation peut être rendue obligatoire par certains textes réglementaires

Exemple, détecteurs de fumée : arrêté du 5 février 2013 rend la norme NF EN ISO 17025 obligatoire pour mener des essais en laboratoires.

Objectif : s'assurer de la compétence et de l'impartialité des laboratoires testant les détecteurs et prévenir la propagation des incendies.

➤ **Le respect de cette norme est donc le seul et unique moyen de répondre aux exigences réglementaires.**

□ Accord obtenu

- **Problème** : normes privées, propriété des organismes de normalisation.
- **Depuis le 23 mai 2023**, après de longues négociations, la **quasi-totalité des normes rendues d'application obligatoire est consultable sur le site de l'AFNOR.**

<https://www.boutique.afnor.org>



afnor ÉDITIONS

NF EN ISO/IEC 17025
décembre 2017

Norme **En vigueur** **norme d'application obligatoire**

> **Consulter gratuitement en ligne**

> Consulter gratuitement l'ensemble de la collection des normes françaises et européennes dans les délégations régionales du Groupe AFNOR en [cliquant-ici](#)

Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais

ISO/IEC 17025:2017 établit les exigences générales de compétence, d'impartialité et de cohérence des activités des laboratoires. ISO/IEC 17025:2017 est applicable à toutes les organisations réalisant des activités de...

VOIR PLUS >

Visualiser l'extrait

Loi n°2018-727 du 10/08/2018 pour “un Etat au service d’une société de confiance” (ESSoC)

Art. 49: faciliter la réalisation de projets de construction et favoriser l’innovation

- Dérogation à certaines règles de construction, règles légales ou normes, possible sous réserve de prouver que la solution proposée parvient à des résultats équivalents à ceux découlant de l’application de règles auxquelles il est dérogé;
- Requiert l’expression performancielle des exigences, règles ou normes;
- Requiert des méthodes d’évaluation des propositions et constructions.

Loi n°2018-727 du 10/08/2018 pour “un Etat au service d’une société de confiance” (ESSoC)

Sujets concernés (ordonnance n°2018/937 du 30/10/2018) :

Sécurité et protection contre l’incendie	Prévention du risque sismique ou cyclonique	Performance énergétique et environnementale
Aération	Caractéristiques acoustiques	Construction à proximité de forêts
Accessibilité	Matériaux et leur réemploi	Protection contre les insectes xylophages

Informations complémentaires: Web Masterclass "De l'innovation à la technique traditionnelle"

Mardi 26 septembre

Partie 3 – Les normes, le domaine traditionnel et la technique courante

Domaine traditionnel *VS.* Domaine non traditionnel

Construction Traditionnelle

- Matériaux Traditionnels
- Méthodes de Construction Éprouvées
- Architecture classique et commune
- Durabilité avérée
- Coûts Prévisibles (*y compris de réparation*)

Construction Non Traditionnelle

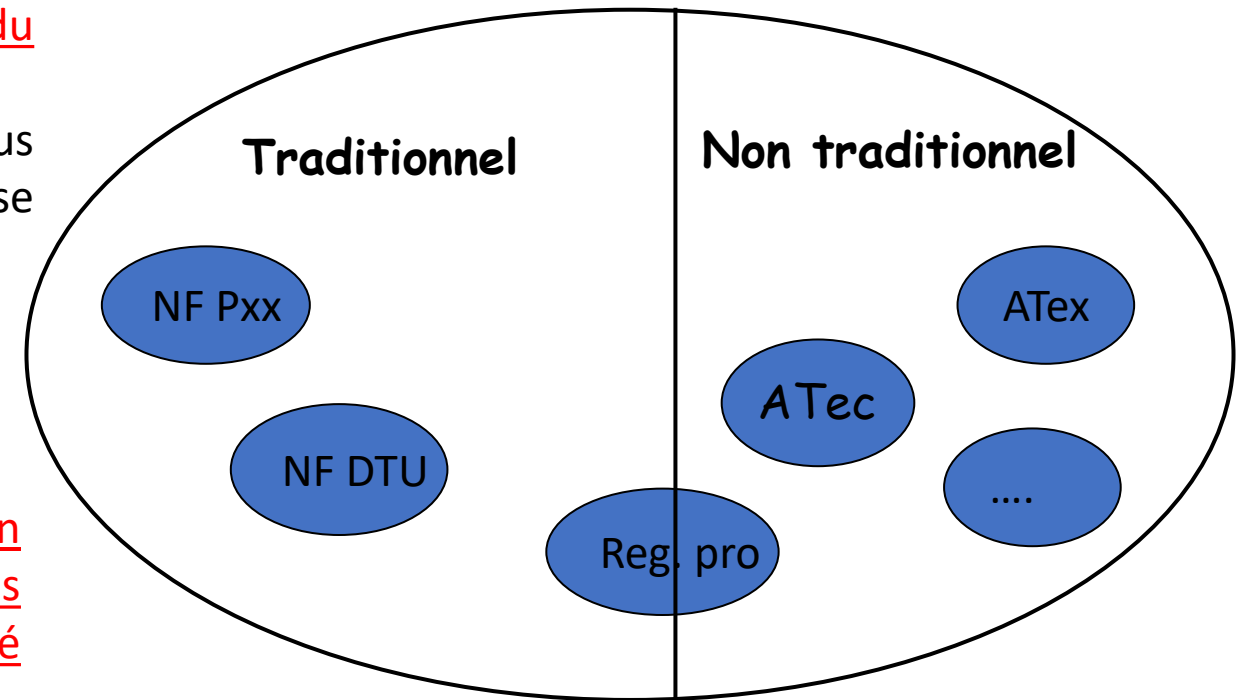
- Matériaux Innovants (*absence de normes produits*)
- Méthodes de construction innovantes (*formation, qualification*)
- Durabilité sur dire d'experts (*manque de REX*)
- Coûts Variables (Liste à puces)

Dans le domaine traditionnel du bâtiment, on retrouve des techniques de construction, des matériaux et des méthodes de travail qui ont été éprouvés au fil du temps.

Ce domaine se caractérise par des savoir-faire répandus sur le territoire et ne nécessitant pas une expertise spécifique de la part des acteurs du marché.

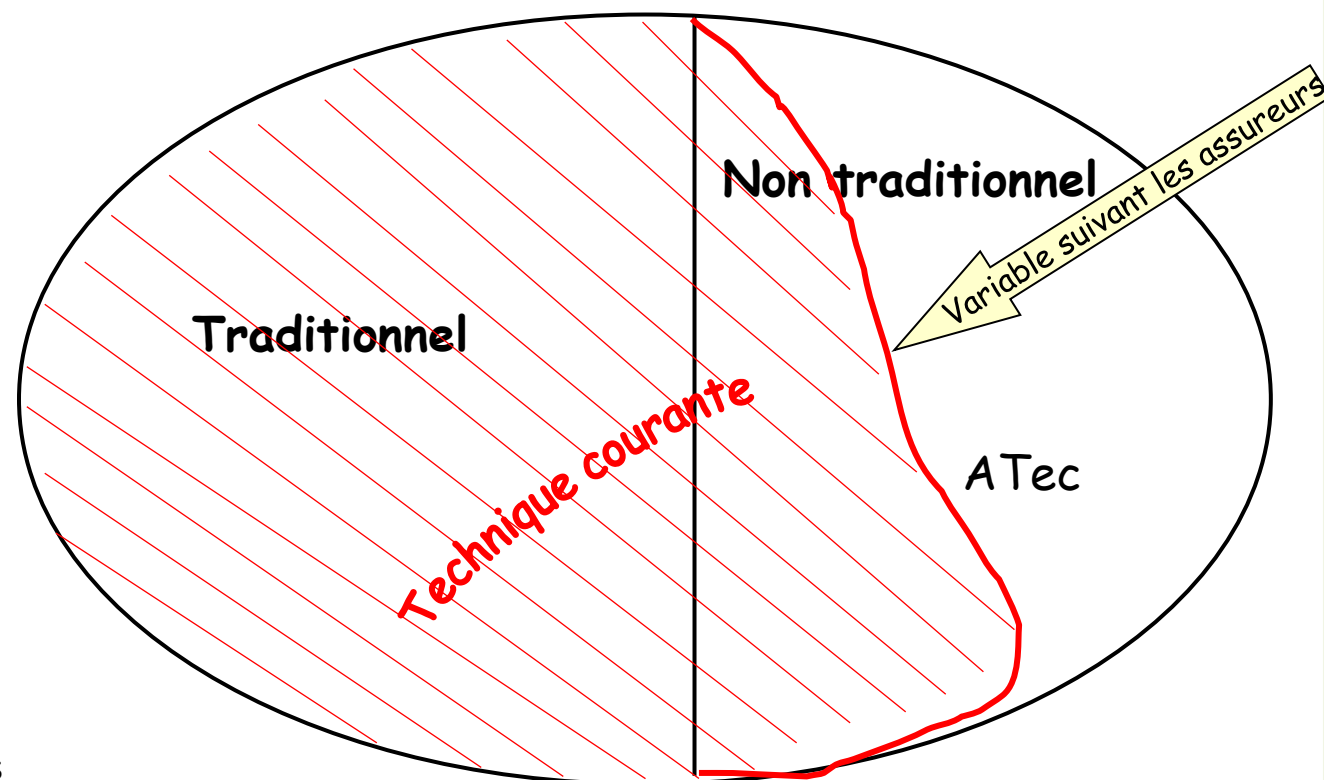
Même en étant dans le domaine traditionnel, l'évolution des techniques et des normes peut conduire à des améliorations en termes de sécurité, d'efficacité énergétique et de durabilité.

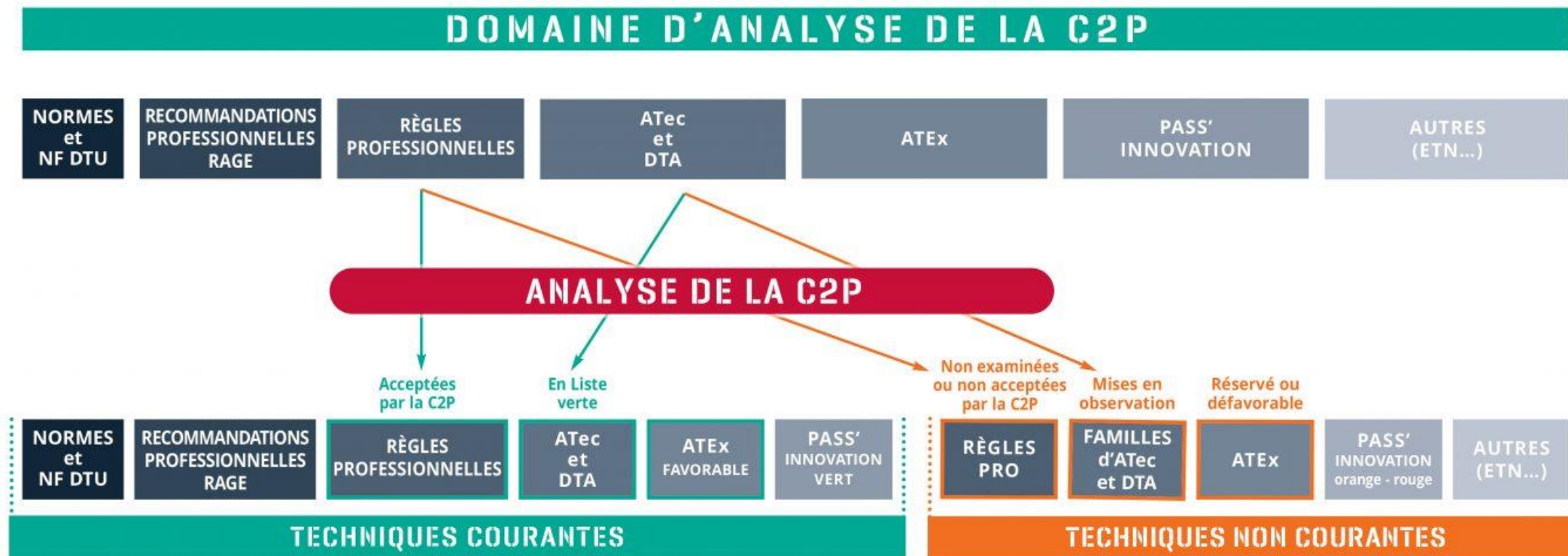
Il y a de plus en plus de combinaison des savoir-faire traditionnels avec des innovations et des matériaux modernes pour répondre aux défis environnementaux et énergétiques des bâtiments.



Lorsqu'un assureur évalue un projet de construction, il prend en compte la technique courante utilisée dans la région et le secteur spécifique de la construction concernée pour 4 principales raisons:

- 1.Évaluation des risques** : pour déterminer la prime d'assurance appropriée.
- 2.Coûts de réparation** : En cas de sinistre les coûts de réparation peuvent être plus prévisibles et donc plus faciles à évaluer.
- 3.Suivi des normes et réglementations** : La technique courante est souvent alignée sur les normes de construction en vigueur et les réglementations. Ce qui permet une conformité adéquate aux exigences légales et minimiser les risques juridiques potentiels.
- 4.Expertise des entrepreneurs et des artisans** : Les techniques courantes sont généralement bien maîtrisées par les entrepreneurs et les artisans locaux, ce qui peut contribuer à une exécution de projet plus efficace et de meilleure qualité.

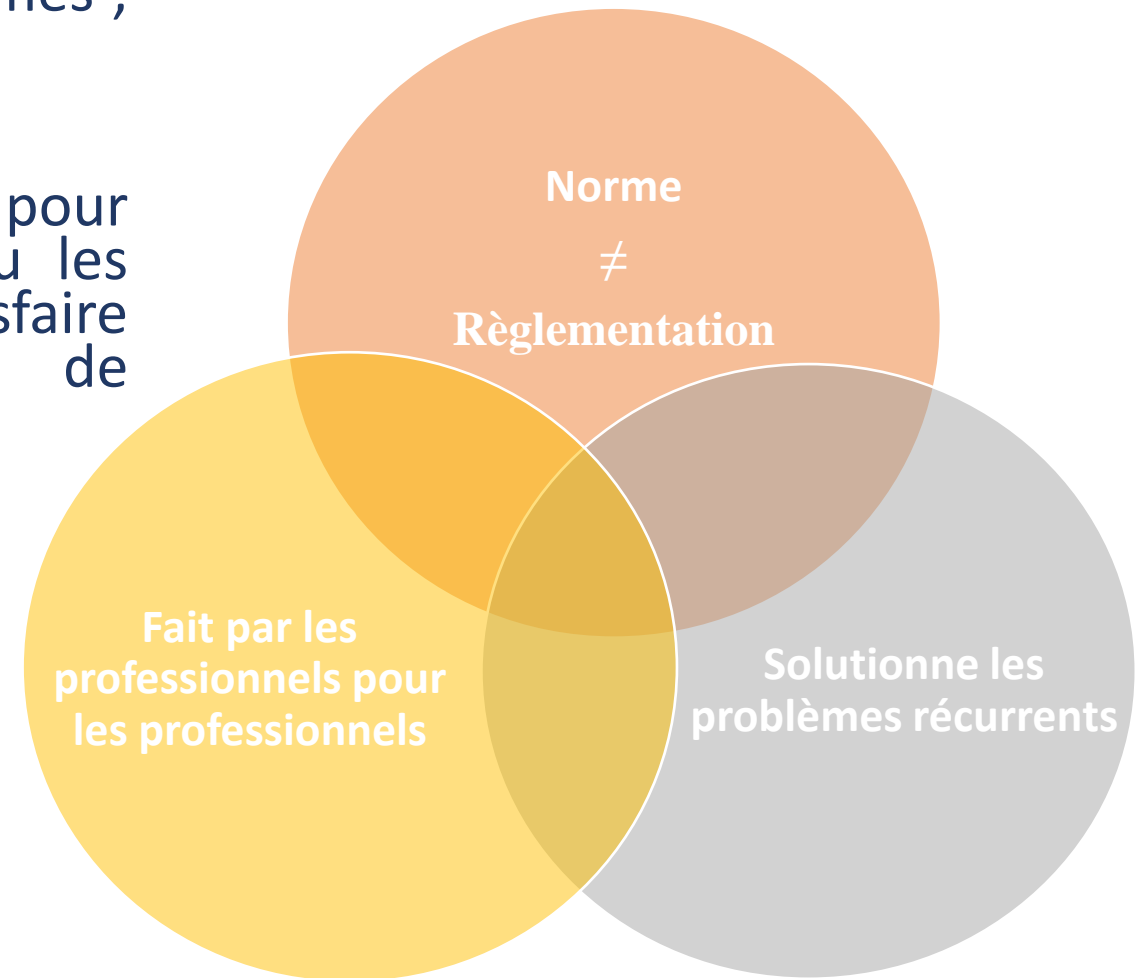




Informations complémentaires: Web Masterclass "De l'innovation à la technique traditionnelle"
Mardi 26 septembre

Partie 4 – La normalisation volontaire dans le bâtiment

- ❑ Action qui consiste à édicter des normes ; fait d'être soumis à des normes.
- ❑ Ensemble des techniques qui ont pour objet de définir des produits et/ou les méthodes de fabrication aptes à satisfaire des besoins spécifiés (on parle de standardisation).



- les **produits et matériaux** de construction

(et en particulier les normes européennes harmonisées en appui au Règlement européen Produits de construction) ;

- les **équipements et installations** ;

- la **mise en œuvre** des produits de construction et des ouvrages (**en particulier les normes NF DTU**) ;

- la **conception technique** des ouvrages et leur dimensionnement ;

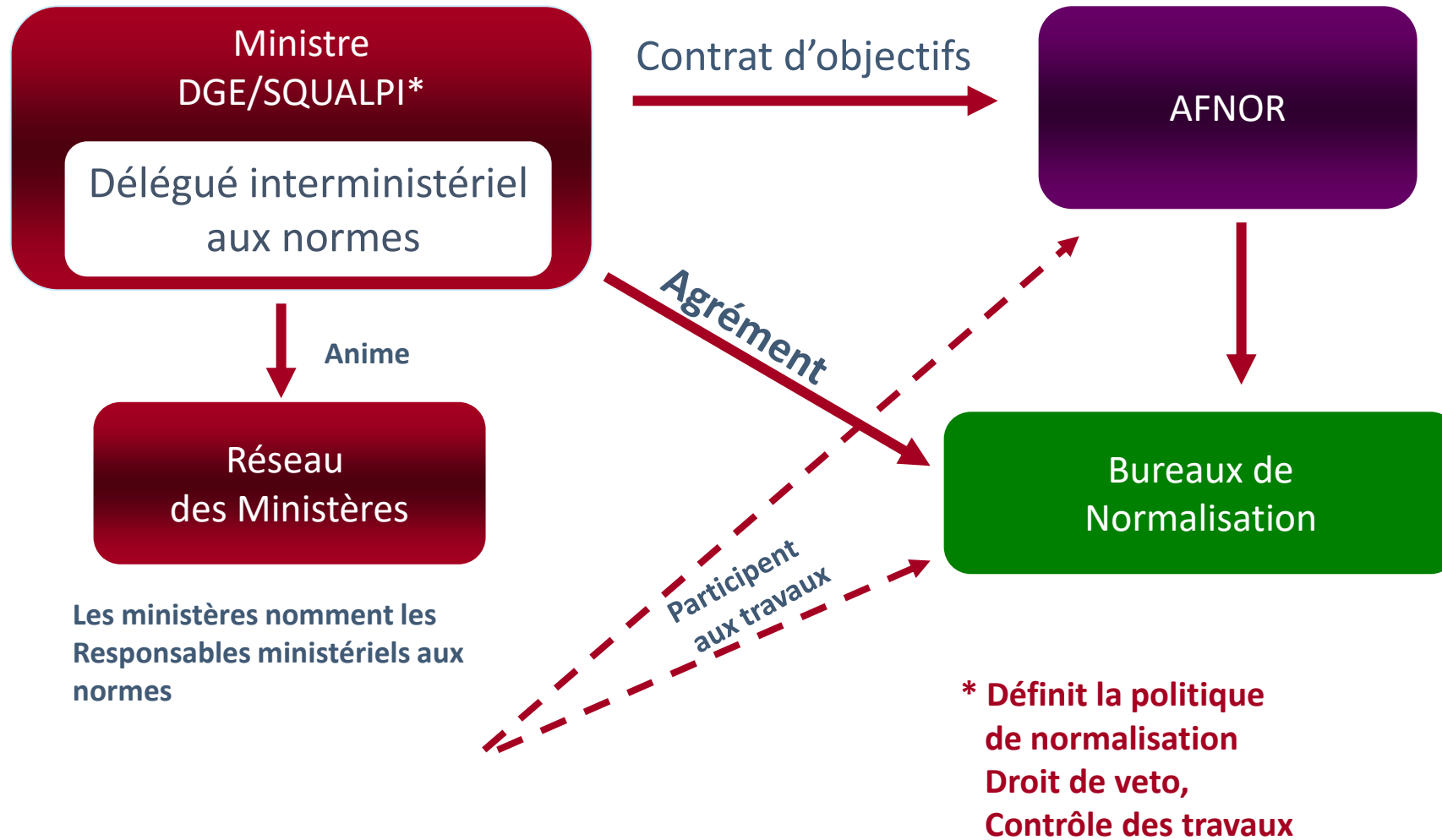
- les activités relatives à **la gestion et l'exploitation** des ouvrages de construction ;

- la **qualité, les services, l'entretien, la maintenance et la qualification** ;

- le **développement durable** dans la construction (y compris la performance et l'efficacité énergétiques) ;

- l'aménagement du territoire** : écoquartiers, villes durables, opérations d'aménagement durable.

Le système de normalisation Français

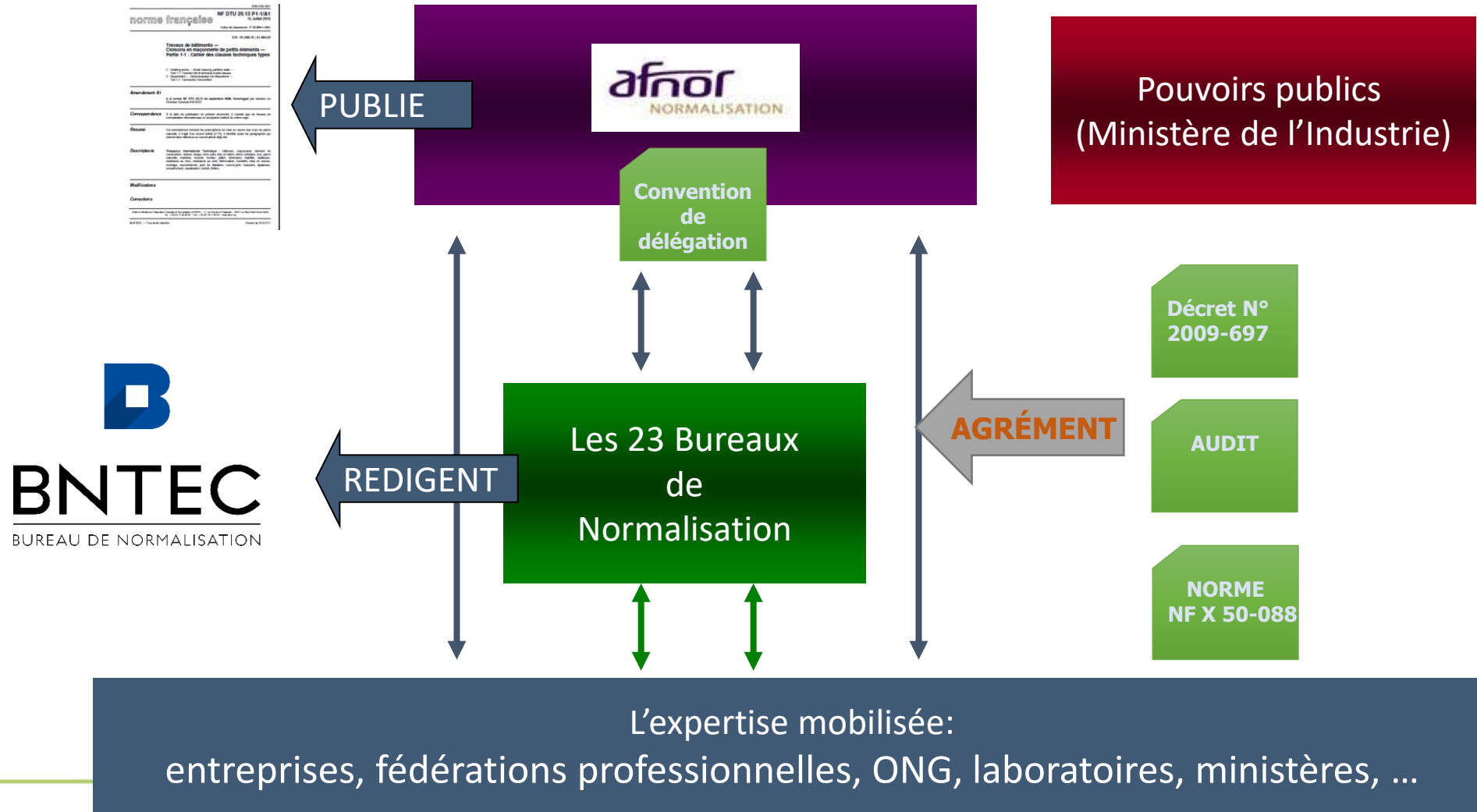


Les ministères nomment les
Responsables ministériels aux
normes

*** Définit la politique
de normalisation
Droit de veto,
Contrôle des travaux**

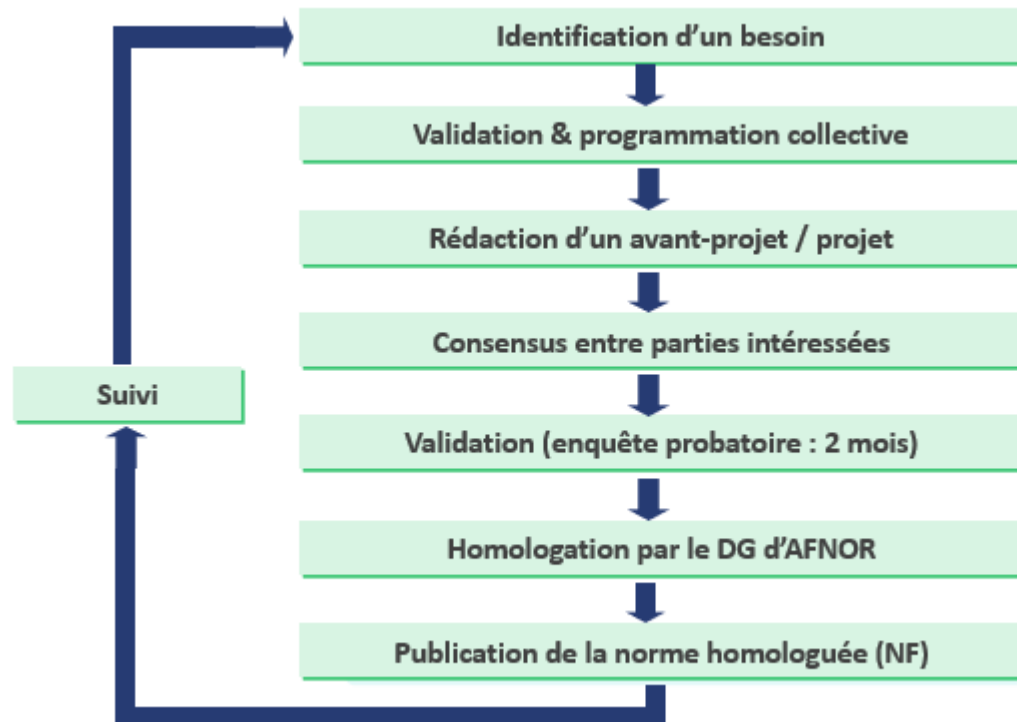
Le système de normalisation Français

(site de référence : <https://norminfo.afnor.org>)

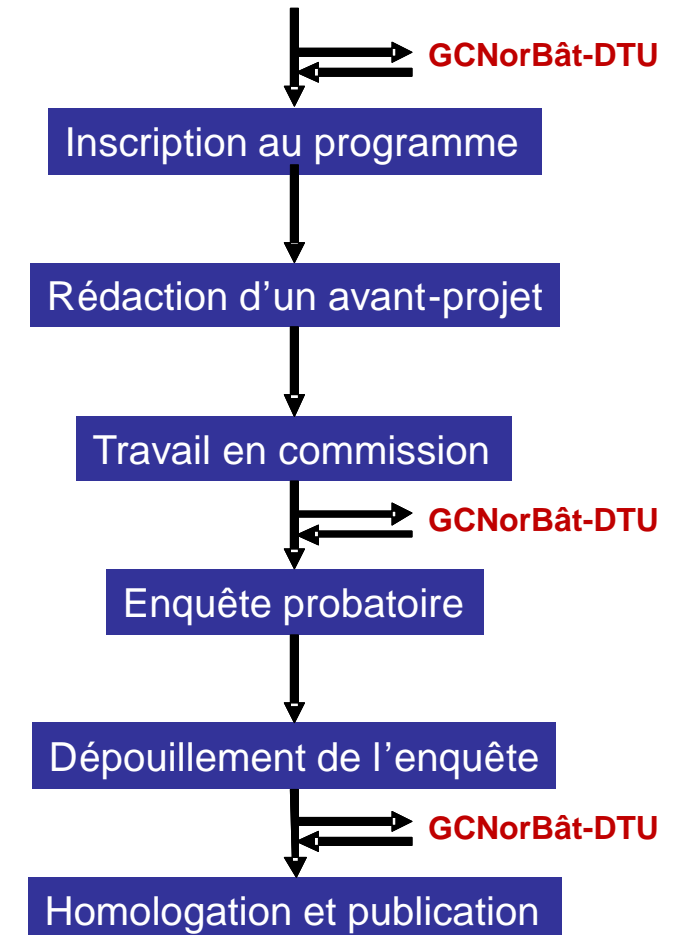


Le processus de normalisation Français

Ce processus en France est ouvert, transparent et basé sur le **consensus entre les parties prenantes**. Cela permet d'assurer une large acceptation et une application efficace des normes dans les différents domaines d'activité.



Processus particulier NF DTU



Les BN liés à la construction

- BN Acier
- BNBA Bois et Ameublement**
- BNCM Construction Métallique**
- BNCT Céramiques et Terre Cuite
- BNTRA Voirie et Transports / Sols et Routes
- BNG Gaz
- BNIB Industrie du Béton**
- BNPE Pétrole
- BNPP Plastiques et de la Plasturgie
- BNTEC Techniques et Équipements de la Construction du Bâtiment**
- UNM Mécanique, caoutchouc et soudure

+ AFNOR (40% production normes de la construction)

Les normes publiées par Afnor

ISSN 0335-3801

norme française **NF EN 1996-1-1+A1**
6 Mars 2013

Indice de classement : P 10-204-1-1A-1

ICS : 91.010.30 ; 91.080.30

Eurocode 6 — Calcul des ouvrages en maçonnerie — Partie 1-1 : Règles générales pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée

E : Eurocode 6 — Design of masonry structures — Part 1-1: General rules for reinforced and unreinforced masonry structures
D : Eurocode 6 — Bemessung und Konstruktion von Mauerwerkbauten — Teil 1-1: Allgemeine Regeln für bewehrtes und unbewehrtes Mauerwerk

Norme française homologuée
par décision du Directeur Général d'AFNOR.
Remplace la norme homologuée NF EN 1996-1-1, de mars 2006 qui reste en vigueur jusqu'en novembre 2013.

Correspondance La Norme européenne EN 1996-1-1:2005+A1:2012 a le statut d'une norme française.

Résumé La présente Partie de l'Eurocode 6 constitue une base générale pour la conception et le calcul des bâtiments et des ouvrages de génie civil, en totalité ou en partie, pour la construction des ouvrages en maçonnerie armée et non armée. Elle contient des règles détaillées qui s'appliquent, principalement, aux bâtiments courants y compris les règles particulières pour les charges sismiques. Le présent document ne comprend pas le document d'application national mais doit être complété par une annexe nationale qui définit les modalités d'application de son application.

Descripteurs **Thésaurus International Technique** : bâtiment, maçonnerie, paroi, mur, matériaux de construction, pierre de balle, brique, terre cuite, granulé, béton, béton cellulaire, béton armé, mortier, règle de construction, règle de calcul, propriété mécanique, résistance des matériaux, limite, résistance à la compression, résistance au cisaillement, armature, adhérence, dilatation, durabilité, acier de précontrainte, vérification, conditions d'analyse.

Modifications Par rapport au document destiné à être remplacé, révision limitée portant sur les principaux points suivants :
— modification de l'Annexe Nationale de l'Annexe-propos national ;
— modification des paragraphes 1.5.3.3, 1.5.8, 1.5.11, 1.6, 3.4.3, 3.6, 5.5.2, 6.2, 6.3.1, 6.4.3, 6.5, 6.7.3, 8.1.1 et 8.7 ;
— modification de l'Annexe J ;
— modification des liens entre les Eurocodes et les spécifications techniques harmonisées (EN et ETI) pour les produits ;
— modification de l'Annexe Nationale, des Annexes C, E, G et H.

Corrections

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensac — 92077 Le Plateau de Moulon Cedex
Tél. : +33 (0) 41 02 80 00 — Fax : +33 (0) 48 17 90 00 — www.afnor.org

© AFNOR — Tous droits réservés Version de 2013-03-F

ISSN 0335-3801

norme française **NF DTU 20.13 P1-1/A1**
15 Juillet 2016

Indice de classement : P 10-204-1-1A-1

ICS : 91.090.10 ; 91.080.30

Travaux de bâtiments — Cloisons en maçonnerie de petits éléments — Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types

E : Building works — Small masonry partition walls — Part 1-1: Contract bill of technical model clauses
D : Bauarbeiten — Zwischenwand von Mauerwerk — Teil 1-1: Technische Vorschriften

Amendement A1
à la norme NF DTU 20.13 de septembre 2006, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Correspondance À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Résumé Cet amendement introduit les prescriptions de mise en œuvre des murs en pierre naturelle. Il s'agit d'un nouvel article (n°10). Il identifie aussi les paragraphes qui doivent être référencés au nouvel article déjà cité.

Descripteurs **Thésaurus International Technique** : bâtiment, maçonnerie, élément de construction, cloison, brique, terre cuite, bloc en béton, béton cellulaire, mur, pierre naturelle, matériau, lourds, mortier, plâtre, dimension, stabilité, résistance, résistance au choc, résistance au vent, déformation, humidité, mise en œuvre, montage, accordement, joint de dilataion, couvre-joint, huisserie, épaveur, encastrement, canalisation, enduit, finition.

Modifications

Corrections

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensac — 92077 Le Plateau de Moulon Cedex
Tél. : +33 (0) 41 02 80 00 — Fax : +33 (0) 48 17 90 00 — www.afnor.org

© AFNOR — Tous droits réservés Version de 2016-07-P

ISSN 0335-3801

norme française **NF ISO 13007-1**
5 Décembre 2014

Indice de classement : P 81-847-1

ICS : 83.100 ; 91.100.20

Carreaux céramiques — Mortiers de joints et colles — Partie 1 : Termes, définitions et spécifications relatives aux colles

E : Ceramic tiles — Grouts and adhesives — Part 1: Terms, definitions and specifications for adhesives
D : Keramische Fliesen — Mörtel und Klebstoffe — Teil 1: Begriffe und Spezifikationen für Klebstoffe

Norme française homologuée
par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Correspondance Le présent document reproduit intégralement la Norme Internationale ISO 13007-1:2014, version corrigée.

Résumé Le présent document s'applique aux colles à carrelage céramique destinées à la pose intérieure et extérieure sur les murs et les sols.
Il définit le terminologie concernant les produits, les méthodes d'application, les propriétés de mise en œuvre, etc., applicables aux colles à carrelage céramique et spécifie les valeurs d'exigences performantielles relatives aux colles à carrelage céramique (mortier-colles [C], adhésifs en dispersion [D], colles réactives [R]).
Le présent document ne contient ni critères, ni recommandations de conception et de pose de carrelage céramique.

Descripteurs **Thésaurus International Technique** : CARREAU DE REVÊTEMENT, REVÊTEMENT CÉRAMIQUE, REVÊTEMENT DE SOL, REVÊTEMENT MURAL, POSE, INTERIEUR, EXTERIEUR, MORTIER, JOINT EN MORTIER, COLLE, ADHESIF, DEFINITION, CLASSIFICATION, DESIGNATION, EXIGENCE, SUPPORT, PROPRIETE, ADHERENCE, ADHESION, GLISSEMENT, ESSAI, MARQUAGE, ETIQUETAGE.

Modifications

Corrections

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensac — 92077 Le Plateau de Moulon Cedex
Tél. : +33 (0) 41 02 80 00 — Fax : +33 (0) 48 17 90 00 — www.afnor.org

© AFNOR — Tous droits réservés Version de 2014-12-P

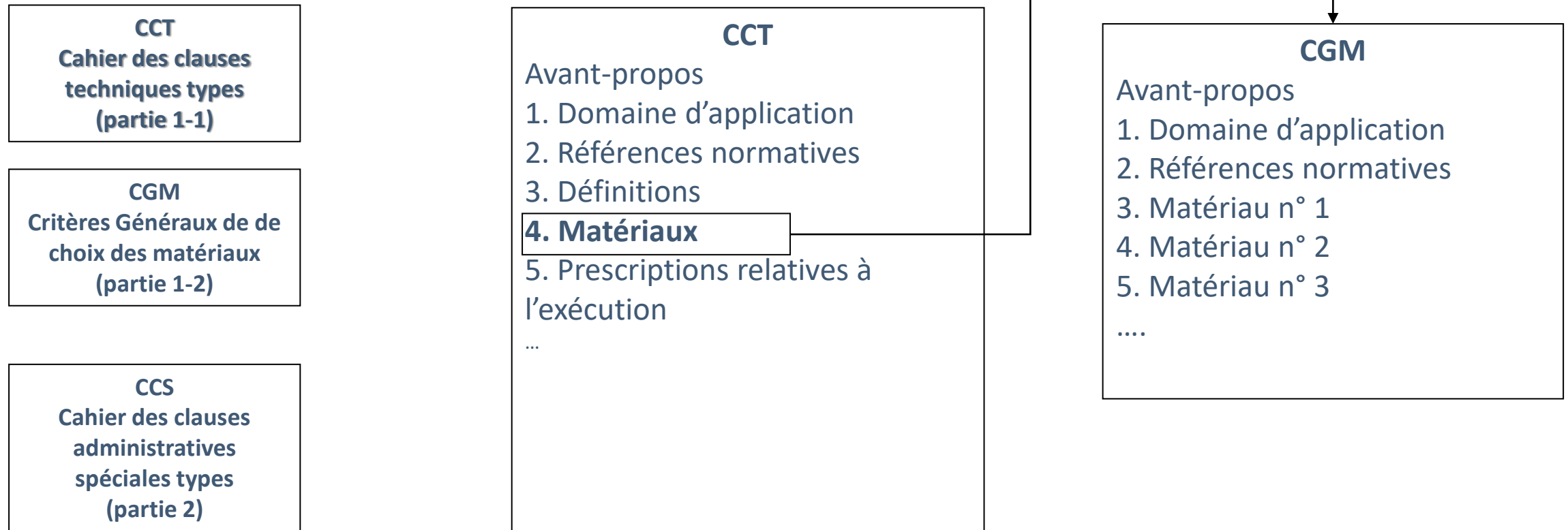
Partie 5 – Les normes NF DTU

- ❑ Norme d'application volontaire, relève du simple accord contractuel entre les parties intéressées,
- ❑ S'applique lorsqu'il est mentionné dans un contrat (marché),
- ❑ Cluses types d'un marché de travaux entre l'entrepreneur de bâtiment et son client,
le CCT et le CGM sont conçus pour être nommés dans les clauses techniques, le CCS dans les clauses administratives,
- ❑ Il vise les ouvrages courants, reflet de l'expérience des professionnels,
- ❑ Il codifie les règles de l'art, mais n'est pas toutes les règles de l'art.

Composition d'un NF DTU

- ❑ Cahier des Clauses Techniques (CCT)
- ❑ Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM)
- ❑ Cahier des Clauses administratives Spéciales types (CCS)
- ❑ Eventuellement,
 - Annexes
 - Mémentos,
 - Guides,
 - Règles de calcul,
 - ...

Composition d'un NF DTU



Quelques règles de rédaction d'un NF DTU

- ❑ C'est le client qui s'exprime en s'adressant à l'entrepreneur,
 - Ce n'est pas un cours, il s'adresse à un professionnel

- ❑ Document descriptif, non performancier,
 - Les spécifications doivent pouvoir être vérifiées sans ambiguïté

- ❑ NE PEUT PAS :
 - Interdire,
 - Traiter de la qualification des exécutants,
 - Imposer une certification ou un Avis technique

Comment lire un NF DTU

- ❑ C'est le client qui s'adresse à l'entreprise pour lui indiquer :
 - Quels produits mettre en œuvre (dans le CGM)
 - Comment les mettre en œuvre (dans le CCT)
 - Ce que comprennent les travaux (dans le CCS)

- ❑ L'article 1 d'un NF DTU définit son domaine d'application
 - Le DTU traite des cas courants, il ne traite pas de toutes les situations
 - Vérifier que le DTU s'applique à l'ouvrage à réaliser

La norme de travaux prend fin à la fin du contrat de travaux

La réception est un acte juridique!

C'est un acte écrit, qui prend la forme d'un procès-verbal de réception signé (en principe) par les différents intervenants. Les réserves éventuelles figurent en annexe au procès-verbal.

Cet acte émane du maître de l'ouvrage : celui-ci est le propriétaire de l'ouvrage lors de la réception.

Quand appliquer un NF DTU

- ❑ **Marché de travaux privé se référant à la norme NF P 03-001:2017**
 - **Paragraphe 8.1.4 :**
« Les normes applicables sont celles dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de 3 mois à celui du lancement de la consultation, sauf indication contraire indiquée dans les normes »

- ❑ **Marché ne se référant pas à la norme NF P 03-001**
 - L'entrepreneur établit son prix avec les règles dont il a connaissance et en vigueur à la date d'établissement de son offre.
 - Si une nouvelle norme apparaît avant la réalisation des travaux, avertir le maître d'ouvrage par écrit (LR + AR) en indiquant l'impact de la nouvelle norme.

OBLIGATOIRES **OU** PAS OBLIGATOIRES ?

Bien que les NF DTU ne fassent pas partie intégrante des contrats de travaux ils peuvent néanmoins être utilisés comme outils d'expertise dans le cadre de litiges ou de différends entre les parties impliquées dans un projet de construction.

En résumé, bien que les NF DTU ne soient pas automatiquement incluses dans les contrats de construction, elles peuvent devenir des outils d'expertise importants pour évaluer la conformité d'un projet aux normes professionnelles acceptées.

Partie 6 – Comment participer aux travaux de normalisation?

❑ Pourquoi s'impliquer ?

- Normalisation = activité d'intérêt général
- Fournir des documents de référence élaborés par toutes les parties intéressées ;
- Lobby : promouvoir ses intérêts, définir l'état de l'art, particulièrement les spécificités en Outre-mer ;
- Analyse comparative des pratiques concurrentes ;
- Valoriser les pratiques environnementales vertueuses ou innovantes.

Important : aucune contribution financière demandée aux associations, PME, syndicats etc. (décret n° 2009-697 du 16 juin 2009)

□ Enjeux 2023-2024 identifiés par AFNOR

1. Économie d'Énergie et décarbonatation ;
2. Adaptation au changement climatique, Résilience des infrastructures ;
3. Économie circulaire, réemploi, recyclage, construction biosourcée ;
4. Performance d'usage du bâtiment et qualité des logements ;
5. Inclusion et rénovation urbaine ;
6. Attractivité des villes et évolution des modes de vie après la crise sanitaire ;
7. Territoires intelligents.



Un Président de commission

- anime la réunion en donnant à chaque participant la possibilité de s'exprimer
- recherche le consensus en synthétisant les points de vue exprimés et en les rapprochant
- est désigné par le Bureau de normalisation

Un secrétaire de commission

- organise les réunions, invite les participants, les consulte, recueille leurs commentaires et contributions
- rédige les comptes rendus de réunion et de consultation
- tient à jour les projets
- seconde le Président

Des membres (appelés "experts")

- participent aux réunions
- contribuent, commentent et proposent
- représentent une catégorie d'intérêt (artisans, entreprises, fabricants, contrôleurs techniques...) et défendent le point de vue de leurs mandants
- décident par consensus



COMMENT TRAVAILLER EN COMMISSION ?

- **s'engager** et **contribuer** par écrit
- ne pas critiquer sans **proposer**
- **respecter** les décisions prises
- savoir trouver des **accords**, rechercher des alliances
- **savoir être** tenace, patient et communicant
- **rechercher** le consensus

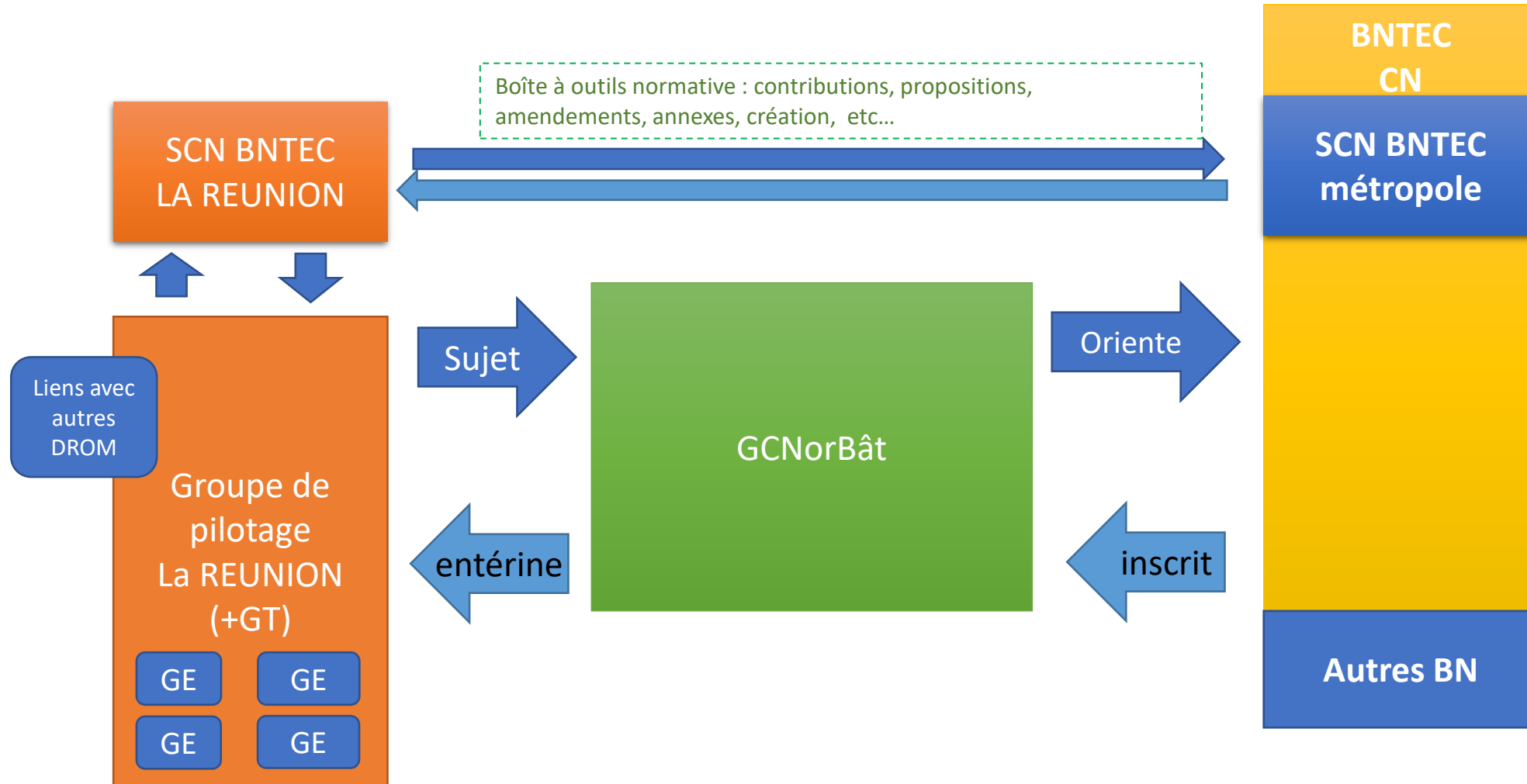
Le consensus : c'est un accord général caractérisé par **l'absence d'opposition ferme** à l'encontre **de l'essentiel du sujet** émanant **d'une partie importante des intérêts en jeu** et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles (le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité).

Correspondre aux spécificités régionales Outremer

Missions du BNTEC dans les Outremer

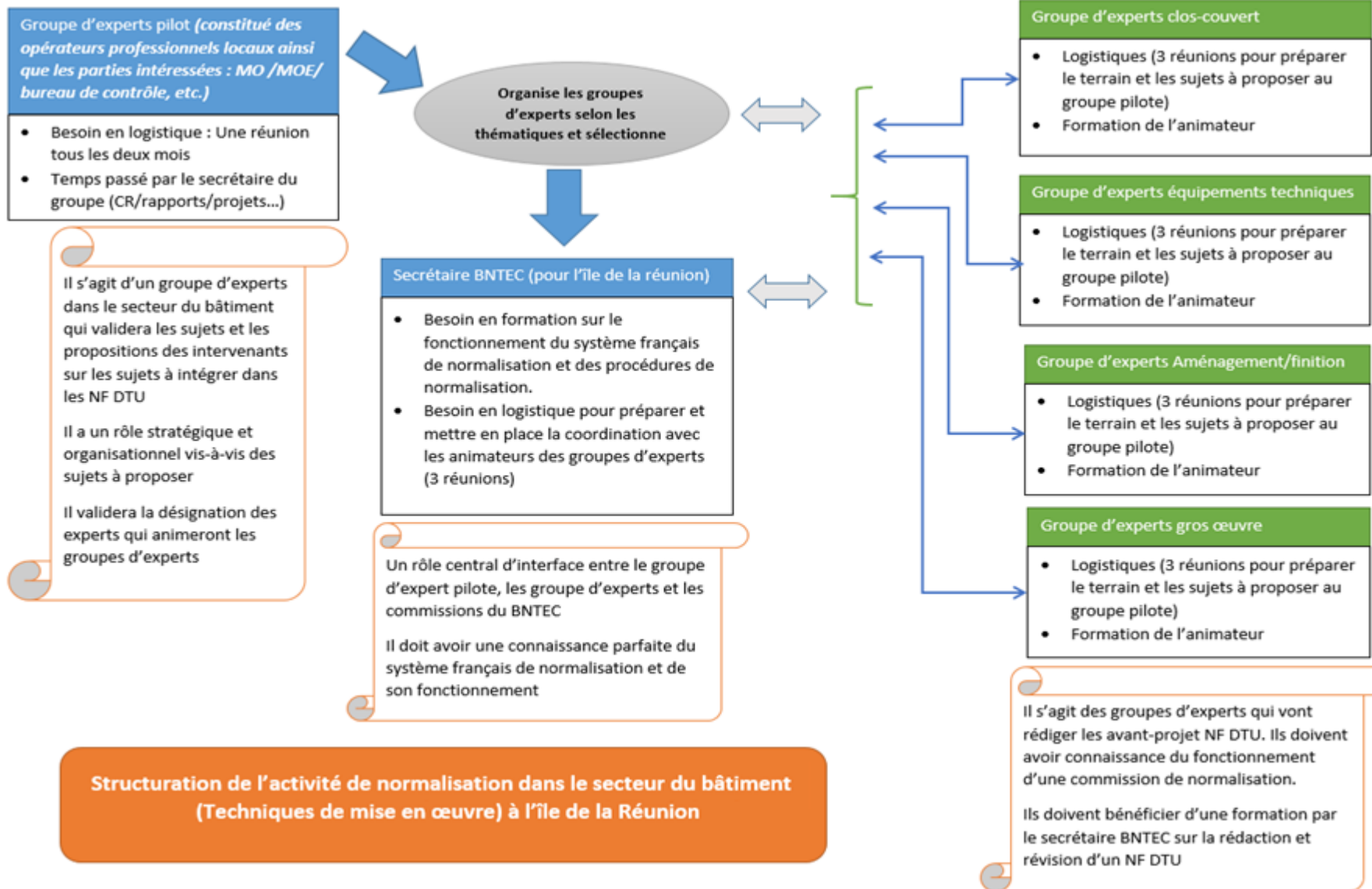
- Île de La Réunion
- Nouvelle Calédonie
- Antilles *(en cours)*

Normalisation volontaire pour l'outremer (La REUNION)



SCN: secrétaire de commission de normalisation

Normalisation volontaire pour l'outremer (La REUNION)



Actualités des travaux de normalisation DTU

BNTec
BUREAU DE NORMALISATION

DOCUMENTATION L'ASSOCIATION LA NORMALISATION DANS LA CONSTRUCTION PARTICIPER TRAVAUX EN COURS LES COMMISSIONS

LA FABRIQUE DES NORMES DU BÂTIMENT

BNTec INFOS

Travaux en cours

NF DTU 36.5	NF DTU 20.12	NF DTU 20.1 P4	NF DTU 34.4
28-10-2019 Travaux en cours	28-10-2019 Démarrage des travaux	28-10-2019 Démarrage des travaux	28-10-2019 Démarrage des travaux
Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des fenêtres et portes extérieures	Gros oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité	Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - parois et murs - P 4 : DROM	Mise en oeuvre des fermetures et stores
EN SAVOIR PLUS →			

AFNOR norm'info Afnor, l'outil pour suivre l'évolution des projets de normalisation

DOCUMENTATION

La liste de la collection NF DTU

Le BNTec met à disposition la liste de la collection NF DTU classée par thématiques :

- 1- Structure
- 2- Enveloppe
- 3- Aménagement intérieur
- 4- Equipements techniques

Cette liste facilite la recherche des références en fonction de l'activité ou du besoin des utilisateurs.

[TÉLÉCHARGER LE PDF](#)

NF DTU pour les Départements et Régions d'Outre-Mer

Liste des normes NF DTU pour les métiers du bâtiment incluant les DROM dans leur domaine d'application.

[TÉLÉCHARGER LE PDF](#)

www.bntec.fr & <http://norminfo.afnor.org>

Merci pour votre attention, place aux questions !

ASSISES DE LA
CONSTRUCTION
DURABLE
• EN OUTRE-MER 2024

Avec la participation de :



CSTB
LE FUTUR EN CONSTRUCTION

B
BNTEC
BUREAU DE NORMALISATION

Avec le soutien financier de :



Les Web Masterclass

Un partage préalable de connaissance

Les Webmaster-classes ont pour vocation de provoquer des échanges entre les instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels et les professionnels ultramarins. Elles permettront également d'aborder des sujets structurants pour les propositions qui seront intégrées au livre blanc.

Jeudi 21 septembre : Normes volontaires et normes réglementaires

Mardi 26 septembre : De l'innovation à la technique traditionnelle

Mercredi 27 septembre : Financements mobilisables en Outre-Mer

Jeudi 28 septembre : Echanges et coopérations dans les bassins régionaux : des enjeux commerciaux et normatifs

Vendredi 29 septembre : L'assurance construction en Outre-Mer

YouTube FR

OMBREE

CONSTRUIRE DURABLE EN OUTRE MER

CAPITALISER - ACCOMPAGNER - PARTAGER

Projet porté par l'Agence Qualité Construction

OMBREE
@Ombree-aqc 2 abonnés Aucune vidéo

Bienvenue sur la chaîne YouTube OMBREE, le programme spécialement co... >

[batiments-outremer.fr](#) et 2 autres liens

ACCUEIL PLAYLISTS CHAÎNES **À PROPOS** 🔍

Description

Bienvenue sur la chaîne YouTube OMBREE, le programme spécialement conçu pour les experts du secteur de la construction. Son objectif est de contribuer à la diminution de la consommation d'énergie dans les édifices ultramarins en mettant en place des activités de sensibilisation, de communication et de formation. Les zones ciblées par ce programme comprennent la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte.

Statistiques

Actif depuis le 20 juil. 2023

Liens

Site batiments-outremer.fr	AQC qualiteconstruction.com
Profeel programmeprofeel.fr	

<https://www.youtube.com/@Ombree-aqc>

Replay disponible – A vos commentaires